

15 p 12

Télégramme

POLITISCHES DEPART.  
9. JAN. 1915  
N° 21 / IX. 6. 3

Légation Suisse

Paris

Exp  
AT  
15

Le Gouvernement français s'est  
dès lors disposé à étudier avec sympathie la  
question du rapatriement des militaires  
définitivement ~~par~~ invalides, sans trop  
charges, pour le cas <sup>ou</sup> une entente  
interviendrait à ce sujet avec l'Allemagne,  
de mettre à la disposition du Gouvernement  
français pour ces rapatriements le croix  
rouge suisse et les trains sanitaires de  
notre armée. <sup>arrangements</sup> Entente quant  
concernant détails, concentration dans  
l'hôpital voisin de la frontière, <sup>et</sup>  
renvoi invalides levement rénovés.

Aff. itoy.

9 janvier 1915  
7h soir